

Floating Barrier Reverse Convertible sur SMI[®], Euro Stoxx 50[®], et iShares FTSE/Xinhua China 25

CHF Libor 3m + 4,75% p.a. Coupon - Worst of style – Quanto CHF

Date de fixation finale 21.10.2013; émis en CHF; coté à SIX Swiss Exchange

Ce document contient un résumé d'informations sélectionnées en rapport avec le produit et sert seulement d'information. Les modalités du produit juridiquement valables seront exclusivement soumises aux dispositions détaillées de la documentation du produit, qui est composée de la «Final Termsheet» ainsi que du «Programme».

Informations importantes pour les investisseurs concernant l'insolvabilité de l'Émetteur Financier, de l'Émetteur Légal, ou du Garant Légal.

Émetteur Financier

Migros Bank AG est l'émetteur financier de ce produit (l'«Émetteur Financier»).

Les investisseurs sont seulement exposés au risque de l'Émetteur Financier durant la vie du produit. Si un événement de crédit concernant l'Émetteur Financier survient, comme une faillite, un défaut de paiement, une restructuration ou toute autre raison rendant impossible pour l'Émetteur Financier de réaliser un paiement inhérent au produit, toute obligation d'EFG Financial Products AG, Zurich ou EFG Financial Products (Guernsey) Ltd, St Peter-Port, Guernsey («l'Émetteur Légal») ainsi que EFG International AG, Zurich (le « Garant Légal ») inhérente au Programme devient automatiquement nulle, indépendamment de la situation financière de l'Émetteur Légal ou du Garant Légal. Par conséquent, en cas d'insolvabilité de l'Émetteur Financier, l'investisseur est exposé à une perte totale ou partielle du capital investi.

Émetteurs Légaux et Garant Légal

Lorsqu'un événement de crédit se produit pour les Émetteurs et Garants Légaux, tel que la faillite, le défaut de paiement, la restructuration ou toute autre raison qui rend impossible aux Émetteurs et Garant Légaux les paiements inhérents aux produits, tous les produits deviendront automatiquement exigibles par l'Émetteur Financier.

Documentation

Ce document contient un résumé d'informations sélectionnées en rapport avec le produit et sert seulement d'information. Les modalités du produit juridiquement valables seront exclusivement soumises aux dispositions détaillées de la documentation du produit, qui est composée de la «Final Termsheet» ainsi que du «Programme Migros Bank» (le «Programme», disponibles uniquement en anglais).

Anticipation de l'évolution des marchés

Les sous-jacents sont négociés à un cours stable ou légèrement en hausse.

Les produits sous-jacents ne seront pas négociés à un niveau inférieur ou équivalent au niveau de la barrière.

Description du produit

Ce produit offre aux investisseurs un coupon sans égard à la performance des produits sous-jacent, pendant toute la période, combiné avec une protection conditionnelle descendante. Si un Barrier Event n'a pas eu lieu, l'investisseur recevra la dénomination à la date de remboursement. Si un Barrier Event a eu lieu mais que tous les sous-jacents terminent à la date de fixation finale au-dessus de leur fixation initiale, l'investisseur recevra quand même, à la date de remboursement, un paiement en espèces équivalent à la dénomination. Autrement, l'investisseur recevra un nombre (i.e. rapport de conversion) du sous-jacent avec la plus mauvaise performance ou, le cas échéant, un paiement en espèces dans la devise de paiement, comme décrit dans la rubrique «Remboursement» ci-après.

Émetteur Financier

Migros Bank AG, Zurich, Suisse

L'investisseur est sujet en tout temps au risque de crédit de l'Émetteur Financier.

Sous-jacent	Sponsor de l'indice / Bourse de référence	Bloomberg Ticker	Fixation initiale (100%)	Barrière (49.00%)
Swiss Market Index®	SIX Swiss Exchange	SMI	CHF 6'471.96	CHF 3'171.26
EURO STOXX 50® Price Index	STOXX Limited	SX5E	EUR 2'837.33	EUR 1'390.29
iShares FTSE/Xinhua China 25	NYSE Arca	FXI	USD 45.24	USD 22.17

Détails sur le produit

Numéro de valeur	11663502
ISIN	CH0116635027
Symbole SIX	EFHVL
Prix d'émission	100.00%
Taille d'émission	CHF 50'000'000 (peut être augmentée à tout moment)
Dénomination	CHF 1'000

Devise de paiement	CHF
Protection de la devise	Quanto CHF
Coupon	CHF Libor 3m + 4,75% p.a. Le CHF Libor 3m pour la prochaine période de coupon sera déterminé deux jour(s) ouvrable(s) avant la date d'émission, respectivement la date de paiement du coupon, comme déterminé par l'agent de calcul. Le coupon est divisé en deux composantes pour des raisons fiscales suisses: Composante d'intérêts CHF Libor 3m Composante option Premium 4,75% p.a.
Montant(s) de coupon et Date(s) de paiement de coupon	Les montants du coupon seront payés dans la devise de paiement aux dates respectives de paiement du coupon. Les jours ouvrables suivants s'appliquent par convention. Dénomination x (CHF Libor 3m + 4.75% p.a.) x Méthode de calcul des intérêts Dates de paiement de coupon: 28.01.2011, 28.04.2011, 28.07.2011, 28.10.2011, 30.01.2012, 30.04.2012, 30.07.2012, 30.10.2012, 28.01.2013, 29.04.2013, 29.07.2013, 28.10.2013* *La dernière date de paiement de coupon correspond à la date de remboursement

Dates

Fin de la souscription	19.10.2010 14.00 CET
Date de fixation initiale	19.10.2010
Date d'émission	29.10.2010
Premier jour de négoce à la bourse	29.10.2010 (anticipé)
Dernier jour de négoce/heure	21.10.2013 / Clôture de la bourse
Date de fixation finale	21.10.2013 (sous réserve des dispositions en cas de turbulences de marché)
Date de remboursement	28.10.2013 (sous réserve des dispositions en cas de perturbations de paiement)

Remboursement

Les montants du coupon seront payés dans tous les cas à la date respective de paiement du coupon. De plus, l'investisseur a le droit de recevoir de l'émetteur à la date de remboursement par produit:

Scénario 1

Si un Barrier Event n'a pas eu lieu, l'investisseur recevra un paiement en espèces dans la devise de paiement d'un montant égal à:
100% de la dénomination

Scénario 2

Si un Barrier Event A EU LIEU et

- Si la fixation finale du sous-jacent avec la plus mauvaise performance est égale ou inférieure à la fixation initiale respective, l'investisseur recevra un paiement en espèces dans la devise de paiement égal à:
Dénomination x La plus mauvaise performance
- Si la fixation finale du sous-jacent avec la plus mauvaise performance est supérieure à la fixation initiale respective, l'investisseur recevra un paiement en espèces dans la devise de paiement d'un montant égal à:
100% de la dénomination

Fixation initiale	Cours de clôture officiel du sous-jacent respectif à la date de fixation initiale, tel que calculé et publié par le sponsor de l'indice ou, le cas échéant, par la bourse de référence, comme déterminé par l'agent de calcul.
Fixation finale	Cours de clôture officiel du sous-jacent respectif à la date de fixation finale, tel que calculé et publié par le sponsor de l'indice ou, le cas échéant, par la bourse de référence, comme déterminé par l'agent de calcul.
La plus mauvaise performance	La performance la plus basse des sous-jacents respectifs, où chaque performance est calculée en divisant la fixation finale respective par la fixation initiale respective, comme déterminée par l'agent de calcul.
Barrier Event	Un Barrier Event sera considéré comme survenu lorsque, au cours de chaque jour de négoce pendant la période d'observation Barrière (observation continue), le prix d'un ou de plusieurs sous-jacents est négocié au niveau de ou au dessous de leur barrière respective comme raisonnablement déterminé par l'agent de calcul.
Période d'observation barrière	19.10.2010 – 21.10.2013

Informations Générales

Émetteur Financier	Migros Bank AG, Zurich, Suisse
Émetteur Légal	EFG Financial Products AG, Zurich, Suisse
Lead Manager	EFG Financial Products AG, Zurich, Suisse
Agent de calcul	EFG Financial Products AG, Zurich, Suisse
Service de paiement	EFG Financial Products AG, Zurich, Suisse
Droit de rétrocession	Relevant Fees (comme définis dans l'article 25 du «General Terms and Conditions» qui font partie du «Programme»)
Cotation/Bourse	SIX Swiss Exchange; négocié à Scoach Schweiz AG La cotation sera demandée.
Marché secondaire	Les indications du prix journalier seront accessibles de 09:15 - 17:15 CET sur www.efgfp.com , Thomson Reuters [ISIN] et Bloomberg [ISIN] Corp ou EFGZ.
Type de cotation	Les prix du marché secondaire sont cotés clean; le montant couru du coupon n'est pas inclus dans les prix.
Type de cotation	Les prix du marché secondaire sont cotés en pourcentage.
Méthode de calcul des intérêts	Actual/360; non ajusté; accumulé pendant chaque période de coupon (date de début incluse et date de fin exclue)
Type de paiement	Paiement en espèces
Investissement minimum	CHF 1'000
Négoce minimum	CHF 1'000
Restrictions de vente	USA, US persons, UK, EEA, Hong Kong, Singapore
Clearing	SIX SIS AG, Euroclear, Clearstream
Dépositaire	SIX SIS AG
Matérialisation	Droits-valeurs
Droit applicable/for juridique	Suisse/Zurich

Impôts

Droit de timbre suisse	Au regard du droit de timbre de négociation suisse, le produit est assimilé à une obligation. Dès lors, toute transaction sur le marché secondaire sera en principe soumise au droit de timbre de négociation suisse (TK22).
Impôt fédéral direct suisse	<p>Pour les personnes physiques dont le domicile fiscal est en Suisse et qui détiennent ce produit dans leur patrimoine personnel, la part d'intérêt du coupon est soumise à l'impôt fédéral direct, alors que la part de prime constitue un gain en capital franc d'impôt.</p> <p>L'imposition du revenu au niveau cantonal et communal peut différer du traitement fiscal de l'impôt fédéral direct. Toutefois, de manière générale, l'imposition du revenu est la même.</p>
Impôt anticipé suisse	Ce Produit est soumis à l'impôt anticipé suisse.
Fiscalité de l'épargne UE	Pour les services de paiement suisses, ce produit n'est pas soumis à la retenue d'impôt UE.

Ces informations fiscales n'ont pour but que de donner un aperçu général des éventuelles conséquences fiscales liées à ce produit à la date d'émission. Les lois fiscales et la pratique des administrations fiscales peuvent changer, parfois avec un effet rétroactif.

Il est conseillé à tout détenteur actuel ou futur de produits de s'enquérir auprès de son propre conseiller fiscal des conséquences fiscales suisses que l'acquisition, la détention, la disposition, l'échéance ou l'exercice, respectivement le remboursement du produit pourrait avoir à son égard. L'Émetteur, le Garant et le Lead Manager déclinent toute responsabilité en relation avec d'éventuelles conséquences fiscales.

Documentation du produit

Seule la «Final Termsheet» en anglais, accompagnée du Programme Migros Bank, contenant tous les termes et conditions dans sa dernière version (le «Programme Migros Bank» ou le «Programme») forment la documentation complète relative au produit (la «documentation du produit»). Ainsi, la «Final Termsheet» doit toujours être lue avec le Programme. Les termes utilisés dans la « Final Termsheet », mais qui n'y sont pas définis, ont le sens que leur donne le Programme.

Les informations concernant le produit sont valablement données aux investisseurs, conformément aux termes et conditions du Programme. De plus, tous les changements concernant les termes et conditions du produit seront publiés sur la Termsheet appropriée sur le site web www.efgfp.com dans la section «Produits» ou, pour les produits listés, sous toute autre forme autorisée par les règles et réglementations de la SIX Swiss Exchange. Les avis aux investisseurs concernant l'Émetteur Légal et/ou le Garant Légal seront publiés dans la section « Présentation» sur le site web de l'Émetteur Légal www.efgfp.com.

Pendant toute la durée du produit, la documentation relative peut être commandée gratuitement auprès du Lead Manager, Brandschenkestrasse 90, P.O. Box 1686, CH-8027 Zurich (Suisse), via téléphone (+41-(0)58-800 1000), fax (+41-(0)58-800 1010) ou via e-mail (termsheet@efgfp.com).

Facteurs de risque relatifs au produit

Le risque de perte relatif à ce produit est similaire à un investissement dans le sous-jacent qui a la plus mauvaise performance. Ainsi, l'investisseur pourrait perdre le total du capital investi si la valeur du sous-jacent à plus mauvaise performance devient nulle. Toutefois, l'investisseur recevra toujours le montant du coupon pour le produit, sans égard au scénario de remboursement applicable.

Index Disclaimer

Ces titres ne sont en aucune manière parrainés, approuvés, vendus ou recommandés par la SIX Swiss Exchange SA, laquelle ne se porte aucunement garante (expressément ou tacitement) ni des résultats escomptés de l'utilisation de l'indice SMI® (ci-après, «l'Indice»), ni du niveau atteint par l'Indice à quelque moment ou date que ce soit. La SIX Swiss Exchange SA n'endosse toutefois aucune responsabilité quant aux erreurs qui pourraient, par suite de négligence ou autre, apparaître dans l'Indice. Par ailleurs, la SIX Swiss Exchange SA n'est aucunement tenue d'attirer l'attention sur de telles erreurs.

® SIX®, SIX Swiss Exchange®, SPI®, Swiss Performance Index (SPI)®, SPI EXTRA®, Swiss Market Index (SMI)®, SMIM®, SMI MID (SMIM)®, SMI Expanded®, SXI®, SXI LIFE SCIENCES®, SXI Bio+Medtech®, SLI®, Swiss Leader Index®, SBI®, SBI Swiss Bond Index®, VSMI® et SWX Immobilienfonds Index® sont des marques enregistrées en Suisse et/ou en l'étranger pour SIX Group SA respectivement SIX Swiss Exchange SA, leur utilisation nécessite une licence.

STOXX and its licensors (the "Licensors") have no relationship to the Issuer (the "Licensee"), other than the licensing of the Underlying and the related trademarks for use in connection with this Product.

STOXX and its Licensors do not:

- Sponsor, endorse, sell or promote the Product.
- Recommend that any person invest in the Product or any other securities.
- Have any responsibility or liability for or make any decisions about the timing, amount or pricing of Product.
- Have any responsibility or liability for the administration, management or marketing of the Product.
- Consider the needs of the Product or the owners of the Product in determining, composing or calculating the Underlying or have any obligation to do so.

STOXX and its Licensors will not have any liability in connection with the Product. Specifically,

- STOXX and its Licensors do not make any warranty, express or implied and disclaim any and all warranty about:
 - The results to be obtained by the Product, the owner of the Product or any other person in connection with the use of the Underlying and the data included in the Underlying;
 - The accuracy or completeness of the Underlying and its data;
 - The merchantability and the fitness for a particular purpose or use of the Underlying and its data;
- STOXX and its Licensors will have no liability for any errors, omissions or interruptions in the Underlying or its data;
- Under no circumstances will STOXX or its Licensors be liable for any lost profits or indirect, punitive, special or consequential damages or losses, even if STOXX or its Licensors knows that they might occur.

The licensing agreement between the Issuer and STOXX is solely for their benefit and not for the benefit of the owners of the Product or any other third parties.

Facteurs de risques additionnels

Les Investisseurs intéressés doivent s'assurer qu'ils comprennent la nature de ce Produit et l'étendue des risques auxquels ils s'exposent en s'en rendant acquéreurs. Ils devraient par ailleurs considérer le caractère approprié de l'investissement dans le Produit à la lumière de leurs propres circonstances et conditions financières. Le Produit comporte un risque élevé, y compris le risque potentiel d'expirer sans aucune valeur. Les Investisseurs potentiels doivent être préparés, dans certaines circonstances, à une perte totale du capital investi pour acquérir le Produit. Les Investisseurs intéressés doivent considérer les importants facteurs de risques suivants et se référer à la section «Facteurs de risques» du Programme (pages 7 ss) pour des détails sur tous les autres facteurs de risques à prendre en compte.

Le Produit est un instrument financier dérivé qui ne constitue pas une part de placement collectif de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC), dans sa version actuelle. Le Produit n'est par conséquent ni soumis à la LPCC, ni surveillé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les investisseurs ne bénéficient donc pas de la protection spécifique de la LPCC.

Les termes et conditions du Produit peuvent être sujets à modification pendant la durée de vie du Produit, comme prévu dans le Programme.

Les Investisseurs dont la monnaie de référence n'est pas la devise de compensation doivent être conscients des risques relatifs aux taux de change. La valeur du Produit peut ne pas corrélérer avec celle du/des Sous-jacent(s).

Marché secondaire

Les Émetteurs Légaux et/ou le Lead Manager ou toute partie tierce nommée par les Émetteurs Légaux, comme prévu, cherchent, dans des conditions normales de marché, à proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur concernant le Produit. Toutefois, les Émetteurs Légaux et/ou le Lead Manager, comme prévu, ne font pas de promesses fermes de fournir des liquidités au moyen de cours acheteur et vendeur et n'assument aucune obligation légale découlant de l'indication de tels cours ou en rapport avec le niveau de détermination de tels cours. Dans des conditions spéciales de marché, quand les Émetteurs Légaux et/ou le Lead Manager n'est/ne sont pas en situation de réaliser des transactions couvertes (hedging transactions), ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur Légal et/ou du Lead Manager.

Facteurs de risque en rapport avec l'Émetteur Légal, le Garant Légal et l'Émetteur Financier

Émetteur Financier

Bien que EFG Financial Products AG, Zurich ou EFG Financial Products (Guernsey) Ltd, St Peter-Port, Guernsey soient les Émetteurs Légaux et que EFG International AG, Zurich agisse en tant que Garant Légal du produit, l'investisseur comprend et accepte qu'il soit exposé au risque de crédit de Migros Bank AG (l'Émetteur Financier). L'investisseur est donc exposé au risque de crédit de l'Émetteur Financier durant toute la vie du produit. Si un événement de crédit concernant l'Émetteur Financier survient, comme une faillite, un défaut de paiement, une restructuration ou toute autre raison rendant impossible pour l'Émetteur Financier de réaliser un paiement inhérent au produit, toute obligation de l'Émetteur Légal ainsi que du Garant Légal inhérent au Programme devient automatiquement nulle, indépendamment de la situation financière de l'Émetteur Légal ou du Garant Légal. Par conséquent, en cas d'insolvabilité de l'Émetteur Financier, l'investisseur est exposé à une perte totale ou partielle du capital investi.

Émetteurs Légaux et Garant Légal

Lorsqu'un événement de crédit se produit pour les Émetteurs et Garants Légaux, tel que la faillite, le défaut de paiement, la restructuration ou toute autre raison qui rend impossible aux Émetteurs et Garant Légaux les paiements inhérents aux produits, tous les produits deviendront automatiquement exigibles par l'Émetteur Financier.

Informations additionnelles/Disclaimer

Surveillance prudentielle

Migros Bank AG est soumise à la réglementation de la FINMA sur une base consolidée. EFG Financial Products AG, Zurich est titulaire d'une autorisation de négociant délivrée par la FINMA et se trouve sous la surveillance de la FINMA. EFG Financial Products (Guernsey) Ltd., tombe, par l'entremise de la surveillance consolidée de EFG International AG, sous la surveillance de la FINMA et n'est ni titulaire d'une licence ni soumis à la surveillance des autorités de Guernsey. Un agrément au sens des ordonnances du « Control of Borrowing » (Bailiwick de Guernsey) a été obtenu pour l'émission. Ni la Guernsey Financial Services Commission ni le States of Guernsey Policy Council ne se portent responsables de la santé financière de l'émission ou de l'exactitude des déclarations faites.

Conflits d'intérêts

L'Émetteur Légal et/ou le Garant Légal et/ou le Lead Manager, selon le cas, peut, pour son compte ou le compte de tiers, avoir des positions dans, ou pourrait acheter ou vendre, ou être un teneur de marché aussi bien qu'être actif des deux côtés du marché en même temps, pour tous titres, devises, instruments financiers ou autres biens Sous-jacents aux Produits auxquels ce document est relatif. Les activités de négoce et/ou de couverture relatives à cette transaction peuvent avoir un impact sur le prix du Sous-jacent et peuvent affecter la vraisemblance du franchissement d'une éventuelle Barrière.

Rémunérations aux Tiers

Dans certaines circonstances, l'Émetteur Légal, l'Émetteur Financier et/ou le Lead Manager peuvent vendre le Produit à des institutions financières ou à des intermédiaires à un prix inférieur au Prix d'émission ou rembourser un certain montant à de telles institutions financières ou à de tels intermédiaires (en référence à la section « Informations Générales » où il est stipulé que de telles commissions seront révélées, si cela est applicable). De plus, pour certains services rendus par les partenaires de distribution et en vue d'améliorer la qualité et le service relatifs aux Produits émis par EFG Financial Products AG ou EFG Financial Products (Guernsey) Ltd., l'Émetteur Légal, l'Émetteur Financier et/ou le Lead Manager peuvent être amenés à payer des Frais de rétrocession à ces Tierces parties.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Pas d'offre

La Termsheet indicative ne constitue pas une offre, une recommandation ou une sollicitation à conclure une transaction et ne doit pas être traitée comme un conseil d'investissement.

Pas de représentation

L'Émetteur Légal ne représente ni ne garantit les informations contenues ici qui proviennent d'une source indépendante.

Restrictions de vente

Aucune action n'a été ou ne sera prise devant toute juridiction qui permettrait une offre publique du Produit décrit ici, à moins que la Documentation du Produit ne le prévoie explicitement. Le Produit doit être vendu conformément à toutes les restrictions de vente applicables dans les juridictions dans lesquelles il est vendu.